

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 22 mars 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 27MCF0899 (4421) – profil : Informatique est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Mathieu CORD, Professeur des universités (Président)

Dominique BEREZIAT, Maître de conférences

Gabriel GANASCIA, Professeur des universités

Marie-Jeanne LESOT, Maître de conférences

Membres externes

Isabelle BLOCH, Professeur des universités

Aline CAUVIN, Maître de conférences

Claudia FRYDMAN, Professeur des universités

Djamal MERAD, Maître de conférences


Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 mars 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
Et par son Vice-Président

Le Vice-Président Parcours professionnels
et carrières

Jean CHAMBAZ



Jacques MALENFANT